



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

Date de la convocation :  
3 décembre 2025

| Nombre de<br>membres en<br>exercice | Présents | Votants |
|-------------------------------------|----------|---------|
| 24                                  | 14       | 20      |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LA RÉGION DE SAULT

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 9 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO.

**Étaient présents** : Michel ARCHANGE, Agnès AUBERT, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Mireille DELMAS-BELLON, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Éric POPEE, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elizabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

**Étaient absents excusés** : Henri BONNEFOY, Maurice FORNO, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Corinne BOUYSSOU, Cyril FALQUES

**Étaient absents non excusés** : Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL

**Pouvoir** : Henri BONNEFOY à Elizabeth SIGNORET  
Corinne BOUYSSOU à Claude LABRO  
Cyril FALQUES à Mireille DELMAS-BELLON  
Maurice FORNO à Michel ARCHANGE  
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Jean-Pierre RANCHON  
Michelle FRANCOIS à Serge CAPDEGELLE

**Secrétaire de séance** : Elizabeth SIGNORET

**OBJET** : VOTE DES TAXES POUR PERFORMANCES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR 2026

Monsieur le Président rappelle au Conseil les nouvelles taxes mises en place par l'Agence de l'eau à partir de 2025, dont notamment les taxes pour performances des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, taxes qui doivent être encaissées par la collectivité puis reversées à l'Agence de l'eau.

Il revient sur le calcul de ces deux taxes ; à savoir que le montant de base a été fixé par l'Agence de l'eau jusqu'en 2030, montant de base qui est ensuite modulé par application d'un coefficient de performance du service concerné, qui est calculé chaque année mais appliqué sur l'année N+2. (Coefficients de 2024 appliqués aux taxes 2026)

Ainsi les montants de base de ces deux taxes pour 2026 sont de 0.09 € pour l'assainissement et 0.06 € pur l'eau potable.

En fonction des performances des deux services, les coefficients modulateurs calculés à partir des données 2024 sont de 0,54 pour l'assainissement et 0.80 pour l'eau potable, soit des taxes de performance pour 2026 de :

- Assainissement :  $0.54 \times 0.09 = 0.0486$  arrondi à 0.05 €
- Eau potable :  $0.06 \times 0.80 = 0.048$  arrondi à 0.05 €

En contrepartie la taxe pour consommation d'eau potable baisse de 0.43 € à 0.39 € pour 2026, soit pour le service d'eau potable une augmentation globale de la taxation Agence de l'eau 0.01€, et pour l'assainissement les taxes augmenteront de 0.04 €.

Monsieur le Président demande au conseil de valider l'augmentation des taxes Agence de l'eau pour la performance des deux services pour l'année 2026, taxes qui seront appliquées sur les factures 2026.

**LE COMITE SYNDICAL,**

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

**A L'UNANIMITE**

- **PREND ACTE** des coefficients modulateurs calculés sur les données 2024 de 0.54 pour l'assainissement et 0.80 pour l'eau potable
- **APPROUVE** les nouvelles taxes Agence de l'eau pour performances des services à savoir de 0.03€ pour l'assainissement et de 0.05€ pour l'alimentation en eau potable
- **FIXE** donc les taxes performance de l'Agence de l'eau pour 2026 à 0.05€ pour l'assainissement et de 0.05€ pour l'alimentation en eau potable, qui seront applicables sur les factures 2026.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en place ces nouvelles taxes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Elizabeth SIGNORET**



Le Président,  
**Claude LABRO**

